



RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je déclare que le dossier n° 3 est retiré de l'ordre du jour n'ayant pu rendre compte au préalable au Comité des Fêtes de la décision prise au cours d'une réunion de sa réorganisation. Je dois tout d'abord tenir le Comité informé de cette décision avant de vous en parler.

source S.C.M